

DOCUSIGN CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION:

ID CHECK REMOTE FOR QES (PVID)

Mise à jour: Avril 15, 2022

Le but de ces conditions d'utilisation (« CGU ») est de définir : (i) l'utilisation du service à distance de vérification d'identité pour SEQ (« ID Check Remote for QES (PVID) ») par Vous, le signataire (« vous », « votre/vos » ou « Signataire »); (ii) la gestion de votre Certificat associé, défini ci-dessous, délivré par DocuSign ; et (iii) vos obligations et celles du Client.

Vous acceptez d'être tenu par les termes des présentes CGU à compter de la date d'acceptation des présentes CGU (« Date d'entrée en vigueur ») et déclarez que vous avez le pouvoir de lier toute partie au nom de laquelle vous signez. Les Certificats sont générés et gérés dans le cadre du Service de signature électronique qualifiée (SEQ) en ligne fourni par DocuSign au Client.

1. Définitions

« Certificat(s) » désigne le Certificat généré par l'AC via le Service pour un Signataire, qui atteste le lien unique entre le nom du Signataire tel que présenté sur l'ID du Signataire, le Certificat et une Donnée de Création de Signature Electronique. Dans ce cas, le terme « Certificat » désigne le certificat qualifié de signature électronique, tel que défini à l'article 3-15 d'eIDAS, généré par DocuSign au profit d'un Signataire pour créer une signature électronique qualifiée.

« Autorité de certification » (ou « AC ») est DocuSign, l'autorité qui génère des Certificats et gère le cycle de vie des Certificats (émission, renouvellement, révocation) et les Données de Création de Signature Electronique associées à la demande de l'Autorité d'Enregistrement, conformément aux règles et pratiques définies dans sa(ses) politique(s) de certification. Le nom technique de l'AC contenu dans la liste de confiance de l'UE est « DocuSign Premium Cloud Signing CA - S11 ».

« Autorité d'enregistrement » (ou « AE ») désigne l'entité chargée d'enregistrer les demandes d'émission, de renouvellement et de révocation de Certificats. L'AE recueille le RVID signé auprès du PVID afin de vérifier le nom du Signataire et de constituer une preuve de l'identité du Signataire. L'AE interagit directement avec l'AC et utilise DocuSign Signature pour interagir avec le PVID et le Signataire. Pour le besoin des présentes, l'AE est DocuSign.

« Client(s) » désigne toute entité juridique ou personne(s) autorisée(s) en tant que client DocuSign à utiliser le Service qui délivre un ou des Documents électroniques à signer par un Signataire via le Service. Le client, tel que décrit dans les présentes, se distingue de vous en tant que signataire.

“Document(s) Electronique(s)” désigne tout contenu stocké sous forme électronique, notamment texte ou enregistrement sonore, visuel ou audiovisuel.

“Document d'Identité (ID)” pour les besoins du Service désigne un passeport, une carte nationale d'identité ou un titre de séjour répondant aux exigences de sécurité définies par l'Agence nationale française de la cybersécurité (ANSSI).

"Données de création de signature électronique" désigne une clé mathématique, associée au Certificat, qui est secrète, contenue de manière unique dans un dispositif de création de signature qualifiée à distance certifié, tel que défini à l'article 3-23 de l'eIDAS, et activée à distance par le signataire pour signer des Documents Electroniques dans les conditions définies par les CGU.

« Fichier de preuve » désigne un fichier généré, signé et horodaté par DocuSign qui contient les informations énumérées ci-dessous relatives à l'identification du Signataire et à la signature générée par le Service. Plus précisément, le fichier de preuve contient :

- Une référence au Document Electronique et aux CGU présentées au Signataire avant signature ;
- La signature du Document et les CGU signées incluant le Certificat ;
- Le RVID signé du PVID ;
- La date et l'heure de la signature générée par le Service ;
- Le Protocole de Consentement tel qu'il a été signé entre le Signataire et l'AC ;
- Les informations d'enregistrement utilisées pour exécuter le protocole de consentement et remplir le Certificat.

Chaque Fichier de Preuve est uniquement utilisé par DocuSign dans son rôle de fournisseur de services de confiance tel que défini dans la réglementation eIDAS. Les Clients peuvent demander une copie électronique du Fichier de Preuve sur demande et comme indiqué dans la Politique de Certification de DocuSign.

« Formulaire de consentement » désigne la procédure au sein du Service accessible via DocuSign Signature par laquelle vous consentez à recevoir un Certificat avec le nom et en utilisant le courriel et le numéro de téléphone mobile du Signataire (et d'autres champs conçus par DocuSign), pour accepter de signer le Document électronique et les présentes CGU via le Service.

"Fournisseur de services de vérification d'identité à distance" (ou "PVID") désigne le fournisseur de services tiers chargé d'acquérir et de vérifier l'image faciale et le Document d'Identité du Signataire afin de Vous identifier, de produire le Fichier de Preuve et d'envoyer le Résultat de la Vérification d'Identité à Distance à l'AE. Le PVID est certifié par l'ANSSI (l'organisme de contrôle français selon eIDAS).

"ID Check Remote for QES (PVID)" (or "Service") désigne le service qui fournit (i) la signature électronique qualifiée au sens du règlement européen 910/2014, (ii) l'interface en ligne RA, et (iii) les services de stockage de preuves. Le Service QES est accessible via DocuSign Signature.

« Politique(s) de certification » (ou « PC ») désigne l'ensemble de règles publiées par l'AC. Une Politique de Certification décrit les caractéristiques générales des Certificats et des Données de Création de Signature Électronique qu'elle émet et les rôles de l'AC, de l'AE, du Signataire et des parties utilisatrices du Certificat. La Politique de Certification de DocuSign et sa (ses) mise(s) à jour successive(s) est désignée par 1.3.6.1.4.1.22234.2.14.3.31 et est disponible sur : <https://www.docusign.fr/societe/certification-policies>.

« Preuve de demande de signature DocuSign » (ou « Certificat de Réalisation » ou « CDR ») désigne un fichier généré via le service DocuSign Signature qui contient des informations sur l'activité de signature de Documents Electroniques, y compris des informations sur le signataire, l'expéditeur du Document Electronique et l'identifiant unique de la Transaction utilisée pour gérer le Document Electronique. Un CDR dédié associé à chaque Document électronique, Signataire et Expéditeur est généré dans le but de prouver la validité d'une Transaction. Les CDR sont scellés par DocuSign, Inc. et mis à la disposition du Client.

“Qualified Signature” (or “QES”) désigne la signature électronique qualifiée au sens de l'Article 312 de l'eIDAS.

"Résultat de la Vérification d'Identité à Distance ("RVID")" désigne les informations signées envoyées par le PVID à l'AE, y compris le verdict (réussi ou non) de la vérification d'identité à distance du Signataire, la raison de l'échec le cas échéant, les informations requises par l'AE (nom, courriel et numéro de téléphone portable du signataire) et extraites des informations du Document d'Identité du Signataire vérifiées par le PVID (votre date de naissance, le numéro de série du Document d'Identité, la date d'expiration du Document d'Identité, le pays d'émission du Document d'Identité et le type de Document d'Identité).

« Signature DocuSign » désigne le service de signature électronique à la demande de DocuSign, qui fournit des services ; d'affichage en ligne, de livraison de Document signé et COC associé scellé, d'accusé de réception, de signature électronique et de stockage de Documents électroniques via Internet.

Transaction(s) » désigne l'exécution d'un processus de signature, défini par un ensemble de Documents Electroniques soumis à signature électronique par un ou plusieurs Signataire(s).

2. PROCÉDURE RELATIVE À LA DEMANDE DE CERTIFICATS VIA LE SERVICE DE SEQ

2.1 Vous êtes informé et vous acceptez que DocuSign, suivant l'exécution de la procédure de vérification d'identité et du Formulaire de Consentement génère pour votre compte une Signature Qualifiée sur les Documents Électroniques et les CGU.

2.2 Conformément aux standards de l'Institut européen des normes de télécommunications (se référer à : <https://www.etsi.org/>) et au standard PVID

(https://www.ssi.gouv.fr/uploads/2021/03/anssi-referentiel_exigences-pvid-v1.1.pdf), vous êtes informé et acceptez ce qui suit :

- A. Avant de signer, vous serez identifié par le PVID à l'aide d'une interaction définie par le PVID et nécessitant l'identification du Signataire et la détection de caractère vivant de l'image du faciale du Signataire.
- B. Le PVID, après vous avoir identifié et collecté le nom et des informations du Signataire extrait de votre Document d'Identité, effectue un examen manuel de votre identification et crée le RVID.

- C. L'AE doit vérifier l'authenticité du RVID. Après vérification du RVID et du résultat succès donné par le RVID, l'AE utilisera votre courriel, votre numéro de téléphone portable et votre nom contenus dans le RVID et vous invitera par courriel ou SMS à vous connecter à DocuSign Signature et vous présentera le Formulaire de Consentement pour Vous permettre de poursuivre le processus de signature. Vous pouvez accepter ou refuser de signer le Document Électronique et les présentes CGU via DocuSign Signature. Pour confirmer votre signature, vous devrez entrer un code temporaire dans le Formulaire de Consentement transmis par l'AC à votre numéro de téléphone mobile enregistré.
 - D. Une Donnée de Création de Signature Électronique est générée de façon unique, sécurisée et est dédiée au signataire pour la durée de Transaction de la signature du Document électronique et les présentes CGU. La Donnée de Création de Signature Électronique est générée, stockée et détruite à la fin de la Transaction afin qu'elle ne puisse pas être utilisée pour toute autre opération de signature.
 - E. L'AC génère et archive un Fichier Preuve et le stocke dans un coffre-fort électronique dédié mis en œuvre par un prestataire de services de conservation qualifié situé en France. Un Fichier Preuve dédié est créé pour chaque Transaction.
 - F. Une fois signées, les CGU Vous seront immédiatement transmises via le courriel indiqué dans le Formulaire de Consentement après le processus de signature.
3. ÉMISSION DU CERTIFICAT. Vous devez vérifier le contenu des informations devant figurer dans le Certificat (y compris le champ « objet » du Certificat qui contient Vos nom(s) et prénom(s) complets) qui vous sont présentées par le biais du Formulaire de Consentement. En cas de problème lié au contenu du Certificat, vous devez immédiatement annuler l'opération de signature et informer le Client. Sans frais, DocuSign vous fournira un accès pour vérifier l'état de validité du certificat.
4. PUBLICATION DU CERTIFICAT. Le Certificat n'est pas publié par l'AC ou l'AE. Le Certificat est contenu dans le Document Électronique signé et les CGU signées.
5. PÉRIODE DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT. Les Certificats sont valables pour une période de dix (10) jours. Ladite période débute à la date à laquelle le Certificat est créé par l'AC. À l'expiration de la période de validité du Certificat, les signatures des Documents Électroniques et des CGU pourront être vérifiées par le biais d'un logiciel de vérification, afin notamment de vérifier qu'à la date de signature du Document Électronique et des CGU, le Certificat était valable. Le Certificat contient le lien Internet où trouver et utiliser le service de validation du Certificat fourni gratuitement par DocuSign.

6. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE. Les présentes CGU prendront effet à compter de la Date d'Entrée en Vigueur coïncidant avec la date de demande de Certificat et s'appliqueront pour la période de validité du Certificat.

7. REVOCATION

7.1 Stipulations générales relatives à la révocation. En sa capacité d'AC, DocuSign permet à un Signataire de signaler à l'AC une Identité de Signataire potentiellement ou réellement incorrecte. Ces signalements sont des demandes de révocation. Si un Signataire soumet une demande de révocation en ligne (voir section 7.2) valide à l'AC dans les dix (10) jours suivant l'émission d'un Certificat, DocuSign devra ajouter le Certificat du Signataire à la liste des Certificats révoqués dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception d'une telle demande en provenance du Signataire.

Les informations de révocation seront toujours disponibles auprès de l'AC qui publie une CRL. En cas de fin de vie de l'AC ou d'arrêt du Service avec cette AC ou y compris en cas de compromission de clé d'AC, une dernière CRL est générée et archivée chez DocuSign France. Cette dernière CRL est publiée sur le site internet de DocuSign France jusqu'à expiration du TSP et sur l'URL de distribution de la CRL, contenue dans le Certificat, jusqu'à expiration du dernier Certificat émis par l'AC.

7.2 Révocation à la demande du Signataire. Le Signataire doit soumettre une demande de révocation en accédant au service de révocation sur <https://docusign.fr/revocation> si :

- (a) Lorsqu'il existe des inexactitudes dans vos informations ; courriel, numéro de téléphone portable et/ou nom ;
- (b) La Donnée de Création de Signature Electronique associée a été compromise ou s'il est suspecté qu'elle a été compromise ;
- (c) Le PVID n'a pas réalisé votre identification faciale ; ou
- (d) Le PVID ne Vous a pas demandé de présenter votre Document d'Identité.

Pour soumettre une demande de révocation, vous aurez besoin de l'identifiant unique du document électronique ainsi que de l'accès à la même adresse électronique que celle utilisée lors du processus de signature (voir Informations du signataire) afin de recevoir le code temporaire envoyé par DocuSign France pour vous authentifier pour l'opération de révocation.

Le Certificat sera révoqué dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter du traitement de la demande après authentification réussie du Signataire avec le code temporaire renseigné dans l'interface de révocation en ligne.

7.3 Révocation par DocuSign. En sa qualité d'AC, DocuSign devra révoquer le Certificat dans les cas suivants :

- (a) Lorsque l'AC est révoquée ;
- (b) Vous, le PVID ou l'AE ne s'acquittent pas de leurs obligations ;
- (c) La Donnée de Création de Signature Electronique associée au Certificat a été compromise ou s'il est suspecté qu'elle a été compromise ; ou (d) Pour tout autre motif légitime déterminé par l'AC.

8. OBLIGATIONS DU SIGNATAIRE. En acceptant les présentes CGU, vous reconnaissez et acceptez :

- (a) D'assurer la sécurité et la confidentialité de tout code temporaire que vous devez utiliser pour signer (reçu sur votre téléphone portable) le Document Electronique ou pour révoquer votre Certificat (reçu dans votre boîte aux lettres électroniques);
- (b) Le cas échéant, d'assurer la sécurité et la confidentialité de tout moyen d'authentification fourni par le Client afin que vous puissiez utiliser le Service ;
- (c) Le cas échéant, d'assurer la sécurité et la confidentialité de tout lien que vous recevez pour accéder au Service ;
- (d) De vérifier l'authenticité et l'exactitude des informations du Signataire (nom, courriel et numéro de téléphone portable) qui vous sont présentées par le biais du Formulaire de Consentement et conserver l'accès et le contrôle exclusif de votre adresse électronique utilisée pour signer au moins pendant 10 jours après avoir signé le document électronique (voir section 7.2) ;
- (e) D'immédiatement annuler l'opération de signature via le Service et d'informer le Client en cas d'inexactitudes dans votre Identité de Signataire ;
- (f) De rapidement demander à l'AC via l'interface de révocation en ligne (voir section 7.2 ci-dessus) de révoquer un Certificat en cas de vol réel ou suspecté, de divulgation non autorisée ou d'altération de tout document ou de toute information utilisée pour être identifié par le PVID, y compris votre numéro de téléphone portable et votre Document d'Identité ;
- (g) D'informer le Client en ce qui concerne tout changement de votre nom, courriel et/ou téléphone portable ;
- (h) D'utiliser un de vos Document d'Identité lorsque cela est demandé dans le cadre de l'interface en ligne du PVID ;
- (i) D'enregistrer le Document Electronique signé et les CGU signées pour avoir accès à l'identifiant unique de Transaction au cas où vous devriez révoquer votre Certificat ; et (j) Comme indiqué dans le chapitre 11 ci-dessous (Protection des données personnelles), vous accordez à DocuSign l'autorisation de collecter, d'utiliser et de partager ; votre nom, votre adresse électronique, votre téléphone, vos données contenues dans le Document d'Identité et le RVID et la photo de votre visage avec le fournisseur PVID à des fins d'amélioration du Service.

9. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ. SOUS RÉSERVE DE TOUT CONFLIT AVEC L'ARTICLE 13 DE L'EIDAS, LA SEULE RESPONSABILITÉ DE DOCUSIGN ENVERS VOUS POUR L'UTILISATION DE NOS SERVICES, Y COMPRIS LA VÉRIFICATION D'IDENTITÉ PVID POUR QES, SERA RÉGIE PAR LA SECTION 11 (LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ) DES CONDITIONS GÉNÉRALES DES SITES ET SERVICES DE DOCUSIGN

<https://www.docusign.com/company/terms-and-conditions/web>.

10. FORCE MAJEURE. Aucune partie ne sera responsable envers l'autre en cas de non exécution ou de retard dans l'exécution d'une ou plusieurs obligations au titre des présentes CGU en raison d'un cas de force majeure tel que définie à l'article 1218 du Code civil français.

11. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNELLES.

Les données personnelles collectées auprès du Signataire par DocuSign (uniquement contenues dans le RVID) et le PVID, agissant en tant qu'AC et AE, sont traitées par DocuSign et le PVID aux seules fins (a) d'authentification et d'identification du Signataire, (b) de création du nom du Signataire renseigné sur le Certificat, (c) l'authentification du Signataire lors du Formulaire de Consentement, et (d) la révocation du Certificat. Vos données personnelles sont stockées aux seules fins de (i) création du nom du Signataire renseigné dans le Certificat, (ii) authentification du Signataire lors du Formulaire de Consentement, (iii) révocation du Certificat et (iv) constitution du Fichier Preuve utilisé comme preuve pour DocuSign en cas de ; audit tel que défini dans le règlement eIDAS et procès, litige ou enquête judiciaire. Le fichier Preuve est stocké chez un prestataire d'archivage qualifié et par DocuSign France dans le respect des règles de sécurité eIDAS.

En consentant aux présentes CGU, Vous acceptez que l'AE et l'AC conservent un Fichier Preuve contenant vos données personnelles et que le PVID conserve, conformément à la politique de confidentialité des données du PVID, vos données personnelles pendant une durée de sept (7) ans après l'expiration du Certificat. Pendant cette période, vos données personnelles ne peuvent être supprimées ou modifiées pour quelque raison que ce soit. DocuSign, agissant en tant qu'AC et AE, traite et stocke vos données personnelles conformément aux lois et réglementations applicables qui la régissent en tant qu'AC et fournisseur de services de confiance. Ces lois et réglementations nous obligent à stocker vos informations personnelles pendant des périodes de conservation définies, comme indiqué dans notre politique de conservation des données et nos normes de traitement des informations (voir <https://www.docusign.com/company/privacy-policy>).

Vos données personnelles contenues dans le COC et dans le compte du Client sur la plate-forme DocuSign Signature (telles que la photo du Document d'Identité du Signataire, l'image faciale du Signataire, le sexe et d'autres données du Signataire contenues dans le RVID en raison du service de vérification d'identité) peuvent également être conservées par le Client. Le Client définit sa propre durée de conservation des données personnelles.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. Vous reconnaissez et acceptez que DocuSign conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle (brevets, marques déposées et autres droits) sur les éléments constituant le Service ainsi que sur la documentation, les concepts, les techniques, les inventions, les processus, les logiciels ou travaux réalisés en relation avec les Certificats et les services associés mis à disposition par DocuSign, indépendamment de la forme, du langage de programmation, du support du programme ou de la langue utilisée. Les présentes CGU ne vous confèrent pas de droit de propriété intellectuelle sur les Certificats, le Service ou les services associés.

13. DROIT APPLICABLE

13.1 Si vous agissez dans le cadre de vos besoins professionnels, le paragraphe suivant vous est applicable : Les présentes CGU et tous les litiges et réclamations découlant de celles-ci, de leur objet, de leur formation ou en relation avec celles-ci seront régis et interprétés conformément au droit français. Chaque partie accepte irrévocablement que les Tribunaux

de commerce de Paris seront exclusivement compétents pour régler tout litige ou réclamation découlant des présentes CGU, de leur objet, de leur formation ou en relation avec celles-ci. Les dispositions de la Convention de 1980 des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises sont expressément exclues et ne s'appliquent pas au présent Contrat. Toute action légale découlant des présentes CGU devra être initiée dans les deux ans suivant la survenance de la cause de l'action.

- 13.2 Si vous n'agissez pas dans le cadre de vos besoins professionnels, le paragraphe suivant vous sera applicable : Les présentes CGU et tous les litiges et réclamations découlant de celles-ci ou de leur objet, de leur formation ou en relation avec celles-ci seront régis et interprétés conformément au droit français. Les tribunaux français tels qu'identifiés par les règles applicables en matière de détermination de la compétence juridictionnelle seront exclusivement compétents pour régler tout litige ou réclamation découlant des présentes CGU, de leur objet, de leur formation ou en relation avec celles-ci.
14. SERVICE CLIENT. Le Support Client est disponible du lundi au vendredi, de 9h à 18h, jours ouvrés (heure de Paris) en France, hors jours fériés légaux. Il est joignable directement par téléphone (+33 975181331) ou sur le lien Internet suivant : <https://support.docusign.com/s/contactSupport?language=fr>.
15. RENONCIATION. La renonciation par l'une ou l'autre Partie à tout manquement à une condition des présentes CGU n'emporte pas renonciation à tout autre manquement. Le fait par l'une des Parties de ne pas insister sur l'exécution stricte de tout engagement ou de toute obligation conformément aux présentes CGU ne constituera pas une renonciation du droit de la Partie à demander l'exécution stricte à l'avenir et ne pourra pas être interprété comme une novation des présentes CGU.
16. AUTONOMIE DES CLAUSES. S'il est jugé qu'une stipulation des présentes CGU est illicite, inopposable ou nulle, les stipulations restantes demeureront en vigueur et de plein effet sauf si la stipulation inopposable ou illicite constituait une obligation essentielle de DocuSign, auquel cas les présentes CGU seront automatiquement résiliées.
17. MODIFICATION DES CGU. DocuSign possède le droit de changer, modifier ou réviser toute partie des présentes CGU à tout moment en publiant une notification suffisamment à l'avance sur le site web de DocuSign ou en vous communiquant la notification dans la mesure où elle implique une modification substantielle des CGU. Les modifications prendront effet après l'expiration de la période de notification et seront considérées comme acceptées par vous si vous continuez à utiliser le Service après la période considérée. Dans le cas où vous n'accepteriez pas une telle modification, il vous faudra cesser d'utiliser le Service SEQ.
18. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD. Les présentes CGU qui comprennent le texte et les paragraphes précédant la Section 1 constituent l'expression finale, complète et exclusive de l'accord entre les parties en ce qui concerne le Service de Vérification d'Identité en Personne pour les Services SEQ fournie au titre des présentes CGU. Les présentes CGU annulent et remplacent et les parties renoncent à se fonder sur toutes les communications précédentes

écrites et orales (y compris tout accord de confidentialité se rapportant au Service au titre des CGU, aux déclarations, aux propositions, aux accords et aux négociations concernant l'objet des présentes) et s'appliquent à l'exclusion de tout autre terme que vous chercheriez à imposer ou à incorporer ou qui sont impliqués par les usages en vigueur dans les échanges, les coutumes ou les pratiques commerciales.

19. LANGUES ET TRADUCTIONS. DocuSign peut fournir des traductions des présentes CGU ou des autres termes ou politiques. Les traductions ne sont fournies qu'à titre informatif et en cas de divergence ou de conflit entre une traduction et la version française, la version française prévaudra.